



Bureau de Développement des Télécommunications (BDT)

Quatrième réunion du Groupe Consultatif pour
le Développement des Télécommunications (GCDT)
Genève, 12-13 octobre 2000

Document TDAG-4/13-F
12 octobre 2000
Original: anglais

RAPPORT DE LA QUATRIÈME RÉUNION DU SOUS-GROUPE DU GCDT CHARGÉ D'ÉTUДИER LES QUESTIONS RELATIVES AU SECTEUR PRIVÉ

(Genève, 11 octobre 2000)

RESUME DES DEBATS

1 Remarques liminaires du Directeur du BDT

1.1 Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le **Directeur du BDT** retrace les principales étapes qui ont été franchies depuis la dernière réunion du sous-groupe. La CMR-2000 a adopté un nouveau plan du SRS et a pris des décisions de grande portée sur les IMT-2000, les systèmes à satellites OSG/non OSG et les systèmes GPS.

1.2 Pour sa part, l'UIT-D s'occupe activement de la préparation de la CMDT-02, notamment en organisant des réunions préparatoires régionales pour chacune des cinq régions. Ces réunions sont une occasion unique d'élaborer un ensemble de politiques et de stratégies régionales de développement en vue de leur soumission à la CMDT. Le secteur privé est instamment invité à y participer activement afin de se faire entendre et veiller à ce que ses besoins et ses aspirations soient pris en considération.

2 Résumé des conclusions et des éléments de décision de la troisième réunion du sous-groupe du GCDT chargé d'étudier les questions relatives au secteur privé (Document SUBTDAG-4/2).

2.1 Le résumé des conclusions et des éléments de décision de la précédente réunion du sous-groupe, également soumis au GCDT dans le Document TDAG-3/20, est **approuvé**.

3 Exposés sur des projets en cours dans le cadre du programme de partenariat avec le secteur privé

Base de données sur les opérateurs de télécommunication dans les pays en développement (Documents SUBTDAG-4/5 et SUBTDAG-4/3)

3.1 Le **secrétariat du BDT** rend compte de la création d'une base de données sur les opérateurs de télécommunication dans les pays en développement, mesure qui fait suite à une recommandation formulée par le sous-groupe en septembre 1998. Cette base de données (qui répertorie par pays tous les opérateurs - historiques ou nouveaux - et contient des renseignements d'ordre qualitatif et

quantitatif), a pour objet de favoriser la prise de contacts, et par conséquent l'établissement de partenariats stratégiques, entre des entités du secteur public et du secteur privé. C'est là une façon de reconnaître l'importance croissante que revêt le secteur privé et la nécessité de savoir qui en sont les acteurs afin de pouvoir trouver des possibilités pour le développement des télécommunications.

3.2 Enfin, un questionnaire (Document SUBTDAG-4/3) est actuellement diffusé, le but étant de cibler, de connaître et de faire connaître les acteurs du marché et en particulier, les partenaires éventuels. Il ressort des réponses reçues à ce jour que sur l'ensemble des opérateurs concernés, 43% ont déjà conclu des partenariats, 71% recherchent de nouveaux partenaires (bailleurs de fonds, autres opérateurs ou fabricants), 23% ne connaissent pas l'UIT et 92% souhaitent recevoir des informations sur l'Union. En d'autres termes, la diffusion de ce questionnaire permet d'identifier des partenaires potentiels et de nouveaux membres éventuels des Secteurs de l'UIT.

3.3 Deux points principaux sont au centre des débats qui suivent:

- L'éventuelle ambiguïté du terme "opérateur", étant donné qu'il existe deux catégories distinctes de fournisseurs de services de télécommunication: ceux qui possèdent leurs propres réseaux et ceux qui fournissent des services sur des réseaux appartenant à des tiers.
- L'étendue de la base de données, la question étant de savoir s'il faut l'élargir à d'autres acteurs du secteur des télécommunications, voire établir de véritables études par pays ou au contraire garder l'accent sur les fournisseurs de services en prévoyant des liens appropriés vers d'autres données, notamment celles relatives aux organismes de réglementation.

3.4 Le **Directeur du BDT** fait observer que le BDT a déjà créé une base de données consacrée à la réglementation. Par souci d'efficacité, le mieux serait de hâter la mise en oeuvre de la base de données sur les opérateurs (fournisseurs de services) sous sa forme actuelle. Son développement pourrait être envisagé ultérieurement, en particulier si le secteur privé pouvait le financer en partie.

3.5 Le sous-groupe considère que la base de données est une initiative excellente et utile car elle sera un outil précieux pour se mettre en rapport avec d'autres opérateurs, compte tenu de l'importance des partenariats avec le secteur privé et du grand nombre d'opérateurs aujourd'hui présents sur le marché.

Projet de partenariats de pépinières d'entreprises pour la région Amériques (Document SUBTDAG-4/4)

3.6 Le **secrétariat du BDT** rend compte d'un projet de partenariats de pépinières d'entreprises pour la région Amériques et indique que le concept de pépinières d'entreprises, tel qu'il est exposé dans le Document SUBTDAG-4/4, s'est révélé très utile au Brésil pour encourager la création et le développement de nouvelles entreprises offrant des produits très novateurs sur le marché concurrentiel des télécommunications et dans le secteur des techniques de l'information. Un projet est actuellement mis en oeuvre avec l'aide du secteur privé afin de faire profiter d'autres pays en développement de la région Amériques de l'expérience et des compétences acquises par le Brésil dans ce domaine, grâce à la création de pépinières pilotes (pépinières expérimentales recevant l'assistance systématique d'une pépinière d'entreprises ayant déjà fait ses preuves). Cette stratégie - coopération entre les pays en développement ainsi qu'entre les secteurs public et privé des pays en développement - est l'un des objectifs principaux de l'UIT et l'une des premières priorités de la région Amériques. Le projet a permis de mettre en place deux pépinières pilotes dans deux pays en développement, l'un situé en Amérique du Sud (Pérou) et l'autre en Amérique Centrale. En fonction de la réussite du projet et sous réserve d'un financement supplémentaire, on pourra envisager, dans une deuxième phase, d'étendre ce projet à l'ensemble de la région Amériques et même, par la suite, à d'autres régions.

3.7 Un certain nombre de points se dégagent des débats qui suivent:

- D'autres cas de pépinières, de parcs scientifiques et de pôles technologiques existent aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement.
- Il semble que les entreprises créées au sein de pépinières enregistrent d'excellents résultats, notamment parce que toutes les nouvelles demandes sont examinées par une commission de gestion et sont soumises à un mécanisme d'évaluation annuelle.
- Le projet envisagé est axé sur le domaine de compétence de l'Union - télécommunications et techniques de l'information - mais son concept pourrait servir de modèle pour d'autres secteurs d'activité.
- Le BDT souhaitera peut-être envisager la publication d'un document plus détaillé sur une méthode de création de pépinières ou de pôles technologiques, de sorte que les pays en développement puissent mieux appréhender les tenants et les aboutissants de la question.

3.8 Le sous-groupe souscrit au projet décrit dans le Document SUBTDAG-4/4 et reconnaît qu'il peut déboucher sur des partenariats avec le secteur privé.

Programme spécial en faveur des pays les moins avancés - PMA - (Document SUBTDAG-4/6)

3.9 Le **secrétariat du BDT** fait rapport sur l'état d'avancement du Programme spécial en faveur des PMA mis en oeuvre au titre du Chapitre III du Plan d'action de La Valette. C'est dans ce cadre que, l'année dernière, des activités ont été menées à bien dans six pays (Cambodge, Tanzanie, Ethiopie, Comores, Tchad et Soudan).

3.10 L'un des éléments les plus importants du programme est une table ronde sur le partenariat, prévue pour novembre 2000, qui permettra de rassembler les six PMA concernés et les partenaires éventuels en vue d'aider à mobiliser des ressources et à consolider les acquis obtenus grâce aux activités d'amorçage du BDT. Les représentants du secteur privé sont instamment priés d'y assister en grand nombre.

3.11 Les PMA retenus dans le cadre du programme pour 2001 sont le Népal, le Mozambique, l'Erythrée, le Niger, la Guinée-Bissau et le Yémen.

3.12 Répondant à une question sur les critères appliqués pour sélectionner ces PMA, le **secrétariat du BDT** répond que, conformément aux principales conditions à remplir, lesquelles ont été approuvées par le Conseil à sa session de 1999, les pays doivent présenter une télédensité extrêmement faible, sortir d'un conflit civil récent, et surtout avoir la capacité d'assimiler et de mettre à profit l'aide ainsi apportée.

3.13 La discussion porte principalement sur la prochaine table ronde, en tant que moyen privilégié pour nouer de nouveaux partenariats propres à renforcer les activités de l'UIT dans ces six pays, en particulier à un moment où certains PMA se lancent sur la voie de la privatisation. Les six PMA ont été bien préparés à la table ronde, en ce sens qu'ils ont pu élaborer des projets, des programmes et des stratégies grâce à l'aide de consultants, du personnel local et des bureaux extérieurs du BDT.

3.14 A la lumière des débats, les participants soulignent la nécessité de maximiser la participation du secteur privé à la table ronde (23-24 novembre 2000) et engagent tous les partenaires éventuels issus du secteur privé à y assister.

***Projets de centres de formation à l'Internet à l'intention des pays en développement
(Documents SUBTDAG-4/10 et 4/10 bis)***

3.15 Le **secrétariat du BDT** explique que le BDT prévoit de mettre en oeuvre un projet de centres de formation à l'Internet, compte tenu d'une part de la pénurie mondiale de spécialistes du réseautage IP, qui a pour effet dans les pays en développement de gravement entraver leur essor et d'accroître la fracture numérique, et d'autre part de la Résolution 101 (Minneapolis, 1998). L'objectif est de mettre en place, à l'échelle mondiale, un réseau de 50 centres de formation à l'Internet dans les pays en développement avant la fin de 2002, en donnant autant que possible la priorité aux PMA. Le projet s'adressera notamment aux étudiants universitaires ainsi qu'aux adultes poursuivant leurs études, et la participation des femmes sera vivement encouragée.

3.16 Etant donné que le BDT ne dispose pas de toutes les ressources nécessaires, ce projet ne pourra être mis en oeuvre que sur la base d'un partenariat. Les partenaires pourront effectuer leurs contributions en liquide ou en nature (matériel de laboratoire et logiciels, outils et programmes de formation, services d'experts, accès et services Internet, formation de moniteurs, etc.).

3.17 Au cours des débats qui suivent, il est fait observer:

- qu'il est possible de travailler en synergie avec d'autres projets, tels que les pépinières d'entreprises et les téléc centres;
- qu'il est nécessaire d'établir une distinction entre des réseaux IP et l'Internet, deux réalités bien distinctes;
- que le projet devra s'adresser à toute personne souhaitant être formée à la conception, la création, la gestion ou l'exploitation de réseaux utilisant la technologie ISP, autrement dit non seulement les étudiants universitaires qui ont déjà reçu une formation élémentaire, mais aussi les jeunes techniciens. Ces derniers pourront provenir d'administrations, encore qu'il faille prendre garde au phénomène de "fuite des cerveaux";
- que les pays devront satisfaire aux critères de sélection suivants: être un pays en développement, PMA dans la mesure du possible, disposer d'une infrastructure suffisante et, aussi, être motivé pour défendre le projet. Le Népal et la Somalie se sont dits très intéressés;
- qu'il y a lieu de s'occuper tant de l'aspect technique (matériel) que du contenu (cours en format html), le programme pouvant par ailleurs comprendre des applications importantes comme le commerce électronique;
- qu'il convient de procéder en deux étapes: 1) créer dans des pays des centres de formation à l'intention de particuliers souhaitant lancer des activités liées à l'Internet; 2) diffuser plus largement, via Internet, le matériel didactique de telle sorte qu'il puisse être utilisé par d'autres centres de formation;
- que le projet pourrait constituer la contribution de l'UIT-D au FMPT de mars 2000 sur les réseaux IP;
- qu'il est nécessaire d'intégrer le principe de l'égalité hommes/femmes, sans pour autant se focaliser sur cette question, car cela pourrait se révéler contre-productif;
- qu'environ 20 partenaires du secteur privé se sont engagés ou se sont dits vivement intéressés, mais les nouveaux participants sont toujours les bienvenus.

3.18 A la lumière des débats, le sous-groupe prend note du projet de centres de formation à l'Internet avec enthousiasme, invite le BDT à en continuer la mise en oeuvre et exhorte le secteur privé à y participer activement.

3.19 Il est en outre suggéré que les pays hôtes accordent l'attention qu'il se doit à la synergie avec d'autres projets, tels que les pépinières d'entreprises; que le principe de l'égalité hommes/femmes soit pleinement intégré dans le cadre des centres de formation à l'Internet, de telle sorte que les questions intéressant les femmes soient dûment prises en compte et que les femmes comme les hommes puissent apprendre ensemble avec profit. Toutefois un centre réservé aux femmes pourrait avoir un effet contre-productif.

4 Rapport des coordonnateurs régionaux sur les activités

Région Amériques

4.1 Compte tenu de ses spécificités (un seul PMA, réglementation et privatisation très étendues), les domaines prioritaires de la région Amériques sont: la réglementation, la législation, l'interconnexion, la gestion du spectre et l'accès universel. Pour la première fois, la CITELE et le BDT tiendront, au cours de la première semaine de novembre, une réunion conjointe avec les représentants du secteur privé afin de déterminer les priorités, les stratégies et les activités futures.

Europe

4.2 En Europe, deux régions cibles sont importantes pour le BDT, à savoir les pays de l'Europe centrale et orientale et les pays de la CEI. A l'exception d'une seule, toutes les activités prévues dans le cadre du plan opérationnel ont été menées à bien. Les représentants du secteur privé y ont largement contribué, tant en liquide qu'en nature, et ont ainsi permis d'augmenter le nombre des activités mises en oeuvre et d'en améliorer la qualité. On doit au secteur privé l'établissement de liens plus étroits avec le pays ou le groupe de pays bénéficiaires ainsi qu'une meilleure connaissance de la situation, et donc des besoins des pays de la région, ce qui permet à ces derniers d'être mieux placés pour leurs activités commerciales dans cette partie du monde.

Région Asie-pacifique

4.3 Dans la région Asie-Pacifique, le secteur privé s'emploie activement à fournir un appui technique pour les activités de formation, y compris via le Centre d'excellence. On s'efforce actuellement par le biais de la CEAP et du Bureau régional d'aller encore plus loin sur cette voie.

Région des Etats arabes

4.4 Le nombre de Membres de l'UIT-D issus de la région des Etats arabes continue d'augmenter. Plusieurs manifestations ont été organisées avec la participation du secteur privé qui, par exemple, a assumé 90% du coût d'un séminaire sur les IMT-2000 et apporté 50% du budget d'un séminaire consacré au commerce électronique. Par ailleurs, il est prévu de tenir une réunion d'équipementiers incluant le secteur privé.

Afrique

4.5 Compte tenu de la privatisation croissante qui a lieu en Afrique, le secteur privé participe de plus en plus aux activités de l'UIT-D. Un bon nombre des activités de coopération voient le jour au sein même des entreprises du secteur privé africain. Séminaires, télécentres et télé-médecine sont les principaux domaines d'activités. Plusieurs séminaires ont pu être organisés grâce à des contributions du secteur privé.

4.6 Le **Directeur du BDT** indique que, dans le cadre du processus de renforcement de la présence régionale et de la réorganisation du BDT, le siège et les régions entretiennent de très bons rapports et synchronisent bien leurs activités. Aujourd'hui, ces efforts portent leurs fruits, à preuve les résultats très positifs dont il est fait état.

4.7 Le sous-groupe accueille avec satisfaction les rapports fournis par les coordonnateurs régionaux et demande que des rapports analogues soient faits lors des réunions futures.

5 Exposés de Membres de l'UIT-D

Privatisation du secteur des télécommunications en Arabie saoudite (Document SUBTDAG-4/7)

5.1 **M. Abdullah Al-Rakhis** (PDG de Zajoul Communications, Arabie saoudite) présente le Document SUBTDAG-4/7 à l'aide du logiciel PowerPoint, et dresse un bilan détaillé de la situation en Arabie saoudite en traitant notamment du marché des télécommunications saoudien, de la privatisation des services, de la réglementation, de la déréglementation, et de l'expérience de son entreprise, Zajoul Communications.

5.2 Répondant à une question posée par l'un des participants, M. Abdullah Al-Rakhis explique que la notion d'accès universel sera intégrée dans le cadre réglementaire en cours d'élaboration, bien que la situation dans les zones rurales d'Arabie saoudite soit en fait extrêmement saine.

Participation du secteur privé aux activités de l'UIT-D (Document SUBTDAG-4/8)

5.3 **M. Rodney Harper** (Directeur du Service clients, Alcatel) présente le Document SUBTDAG-4/8 et décrit une "démarche conjointe" dans le cadre de laquelle le secteur privé pourrait contribuer à réduire la fracture numérique. Alcatel a réalisé une étude de marché pour mettre en évidence les régions dont les taux de télédensité en dehors des agglomérations, de densité des communications mobiles et de connectivité à l'Internet sont faibles. Il en est ressorti pour l'essentiel qu'il existe un marché potentiel attractif en termes d'exploitants de télécommunication, d'accès universel et d'Internet. Les débouchés commerciaux se présentent donc sous la forme d'une forte demande solvable de services de télécommunications de base et sous la forme de possibilités encore inexploitées d'investissements dans le domaine des télécommunications. C'est là l'occasion pour plusieurs acteurs - pouvoirs publics, opérateurs, institutions financières, fournisseurs et l'UIT-D - de coopérer pour combler le fossé du numérique.

5.4 Aucun des intéressés ne peut d'ailleurs y parvenir seul. Il revient à l'UIT-D de jouer un rôle essentiel d'intermédiaire en corrélant les engagements politiques des pouvoirs publics avec les moyens dont disposent les institutions financières, les opérateurs et les fournisseurs.

5.5 Au terme d'une courte séance de questions, le **Président** remercie, au nom du sous-groupe, les deux orateurs pour leurs exposés très intéressants.

5.6 Le sous-groupe convient que les exposés des Membres de l'UIT-D constituent un élément important et utile de ses travaux, et que par conséquent les Membres de l'UIT-D devraient continuer d'en présenter aux réunions futures.

6 Rapport sur les Membres de l'UIT-D (Document SUBTDAG-4/9)

6.1 Le **secrétariat du BDT** présente le Document SUBTDAG-4/9 qui donne la composition actuelle de l'UIT-D, y compris par rapport aux autres Secteurs. Des renseignements précis sur la participation des ONG y sont également fournis.

6.2 Enfin et surtout, le rapport en question aborde les mesures que le BDT devra prendre dans l'avenir, notamment une campagne de promotion visant à accroître le nombre de Membres de l'UIT-D, ainsi que l'établissement d'une liaison plus étroite avec les Membres de l'UIT-D et l'amélioration de la diffusion de rapports sur les activités de l'UIT-D.

6.3 Le sous-groupe prend note du rapport et remercie le BDT d'avoir donné suite au souhait qu'il avait exprimé d'être tenu régulièrement informé sur les Membres du Secteur.

7 Présidence et vice-présidence du sous-groupe

7.1 Se conformant au souhait émis par le Directeur d'appliquer le principe de la rotation, le **Président** déclare qu'il va quitter ses fonctions. Cela a été un honneur pour lui de diriger ce sous-groupe que le Vice-Président, M. Norrby, et lui-même, ont contribué à fonder à la Valette et ont guidé depuis ses débuts jusqu'à aujourd'hui où il est devenu très dynamique. Il remercie tous les participants, et en particulier M. Norrby pour sa précieuse assistance.

7.2 Les membres du sous-groupe expriment unanimement leur reconnaissance à M. Davidson pour la tâche qu'il a accomplie en sa qualité de Président et espèrent qu'il continuera dans l'avenir à faire bénéficier le groupe de ses grandes compétences.

7.3 Attirant l'attention sur l'importance que revêt l'intégration du principe de l'égalité hommes/femmes, plusieurs participants demandent instamment que la prochaine personne nommée à la présidence soit une femme.

7.4 Prenant acte de ces observations, le **Directeur du BDT** ajoute qu'il priera M. Davidson d'accepter d'autres responsabilités et espère que ce dernier réservera un accueil favorable à sa demande. Le Directeur du BDT consultera les membres du GCDT au cours des deux prochains jours et toute suggestion relative à la présidence du sous-groupe sera la bienvenue.

La séance est levée à 18 h 20.
